

TRIBUNAL DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

Arrêt du Tribunal de la fonction publique (deuxième
chambre) du 27 novembre 2008 — Klug/EMEA

(Affaire F-35/07) ⁽¹⁾

(Fonction publique — Agents temporaires — Non-renouvelle-
ment d'un contrat à durée déterminée — Rapport d'évaluation
défavorable — Harcèlement moral)

(2009/C 55/92)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Bettina Klug (Londres, Royaume-Uni) (repré-
sentants: initialement W. Grupp, avocat, puis S. Zickgraf, avocat)

Partie défenderesse: Agence européenne des médicaments (EMEA)
(représentants: V. Salvatore, S. Vanlievendael, agents, assistés de
H.-G. Kamann et N. Rößler, avocats)

Objet de l'affaire

L'annulation de la décision de l'Agence européenne des médica-
ments rejetant la réclamation de la requérante de proroger le
contrat de travail — Demande d'un nouveau rapport de nota-
tion — Demande de dommages-intérêts.

Dispositif de l'arrêt

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Chaque partie support ses propres dépens.*

⁽¹⁾ JO C 140 du 23.6.2007, p. 45.

Arrêt du Tribunal de la fonction publique (1^{re} chambre) du
20 janvier 2009 — Klein/Commission

(Affaire F-32/08) ⁽¹⁾

(Fonction publique — Fonctionnaires — Pensions — Pension
d'invalidité — Décès — Notion d'enfant à charge — Article 2
de l'annexe VII du statut — Indemnité de décès —
Capital-décès — Pension d'orphelin)

(2009/C 55/93)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Marie-Claude Klein (Grasse, France) (repré-
sentants: M^{me} S. Rodrigues et M^{me} C. Bernard-Glanz, avocats)

Partie défenderesse: Commission des Communautés (représentants:
M. D. Martin et M^{me} K. Herrmann, agents)

Objet de l'affaire

L'annulation de la décision de l'AIPN du 4 mai 2007 refusant de
reconnaître à la requérante le bénéfice d'un capital décès, d'une
indemnité de décès et d'une pension d'orphelin.

Dispositif de l'arrêt

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *M^{me} Klein supporte l'ensemble des dépens.*

⁽¹⁾ JO C 116 du 9.5.2008, p. 36.